

Règlement du concours de Nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire 2026 « Détour (s) »

Article 1 – Objet du concours

Le concours de textes de nouvelles organisé par Aleph-Écriture dans le cadre de la revue L’Inventaire est destiné à mettre en lumière dix nouvelles écrites en langue française autour d’une même thématique, et parmi elles, de décerner quatre prix de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire. Ces textes seront consultables pendant trois mois sur le site de l’Inventaire dans une rubrique dédiée.

Article 2 – Thème du concours

Tours et détours, le meilleur chemin pour aller d’un endroit à un autre n’est pas toujours la ligne droite. Il y a dans la vie toutes ces situations qu’on ne peut aborder de front, où il nous faut faire un détour. Voie ouverte à la digression, racontez-nous une histoire dont les protagonistes ont choisi de ne pas suivre la route la plus courte pour arriver à leurs fins en 6000 signes maximum (espaces compris).

Article 3 – Dates du concours

Les résultats seront communiqués aux dix premiers lauréats le 14 septembre par mail. Les dix textes distingués par le jury seront soumis au vote du public du 15 au 20 septembre sur le site de L’Inventaire.

Les résultats seront communiqués aux 3 prix décernés par le jury, d’une part, et par le public, d’autre part, lors de la remise des prix fin septembre 2025.

Article 4 - Frais d’inscription

Participation : 25 euros (vingt cinq euros).

En s’inscrivant au concours le participant peut bénéficier de 2 ateliers sur Teams proposés autour de la nouvelle sur la thématique du sujet du concours, durant la durée du concours.

Atelier 1 par Teams : [Béatrice Limon](#): **mardi 30 juin 2026** – 18 h 30 à 20 h 30 via Teams

Atelier 2 par Teams : Béatrice Limon : **lundi 6 juillet 2026** – 18 h 30 à 20 h 30 via Teams

L’inscription est définitive et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Article 5 – Genre de la nouvelle

Le texte devra respecter, en plus du thème, le genre littéraire de la nouvelle, défini ainsi par le dictionnaire Larousse : « La nouvelle se distingue du roman essentiellement par sa brièveté et

par sa densité. Elle présente des personnages dont la psychologie n'est étudiée que dans la mesure où ils réagissent à l'événement qui forme la trame du récit. La nouvelle se distingue par son souci de la précision, tant dans la psychologie des personnages que dans l'évocation du décor. À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle ».

Article 6 – Prix décernés

Le jury et la revue rue Saint Ambroise sélectionneront dix textes. Les internautes éliront parmi ces 10 nouvelles le « Prix du public » ; et le jury : les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire qui seront éditées dans la revue Rue Saint Ambroise. Deux textes complémentaires seront sélectionnés pour publication mais sans bons-cadeaux.

Prix du public : le lauréat recevra une liseuse KOBO.

1^{er} prix : le/la lauréat(e) verra sa nouvelle lauréate publiée dans la revue [Rue Saint Ambroise](#), notre partenaire du concours. Il/elle recevra également un bon-cadeau de 500 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix.

2^{ème} prix : le/la lauréat(e) verra sa nouvelle lauréate publiée dans la revue [Rue Saint Ambroise](#). Il/elle recevra également un bon-cadeau de 400 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix

3^{ème} prix : le/la lauréat(e) verra sa nouvelle lauréate publiée dans la revue [Rue Saint Ambroise](#). Il/elle recevra également un bon-cadeau de 200 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix.

Article 7 - Annonce des résultats

Les résultats seront communiqués aux dix premiers lauréats le **14 septembre par mail**. Le vote du public aura lieu du 15 au 20 septembre.

Les résultats du vote du public et celui du jury désignant les lauréats seront communiqués lors de la remise des prix.

Article 8 – Modalités de participation au concours

Votre texte devra comporter 6000 signes (maximum espaces compris). Être déposé avant le 28 juillet, 18 heures, en format .pdf Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un jury de nouvelles. Il devra être déposé avant le 28 juillet, 18 heures, en format .pdf sur le lien que vous recevrez au moment de votre inscription.

1/ Votre nouvelle devra respecter les consignes suivantes

Contenir 6000 signes maximum (espace compris, hors titre).

Votre nouvelle doit être anonyme, vos nom et prénom ne doivent pas figurer à l'intérieur du document. Le jury recevra une version imprimée de tous les textes pour la lecture et la sélection des textes.

2/ Elle devra être déposée sur Teams sous format PDF exclusivement.

3/ Le PDF devra se nommer : NOM Prénom - titre de votre nouvelle (exemple "DURAND Joël – Amours.pdf"). Ce titre de votre document PDF ne doit pas être "Désirs" ou "Aleph" ou "L'Inventaire"

NB: vos noms et prénoms civils doivent être donnés afin de vérifier votre inscription. Si votre nouvelle est retenue par le jury, vous pourrez la faire publier sous votre nom de plume.

Les participants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais de participation de 25 € par le biais du formulaire.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Celui-ci devra être écrit en français. Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Article 9 – Participants

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

Article 10 – Sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, du format, le style et la qualité de l'écriture.

Article 11 – Composition du jury

Le jury du concours de nouvelles 2026 sera composé d'écrivains et animateurs à Aleph-Ecriture, Danièle Pétrès, Pierre Ahnne, Béatrice Limon, et de Bernardo Toro, directeur éditorial de la revue Rue Saint Ambroise.

Article 12 – Droits

Les auteurs participants restent propriétaires de leur œuvre, ils cèdent à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de leur nouvelle sous forme de représentation numérique et de lecture publique. La cession est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury de l'originalité de leurs œuvres; de la non-publication antérieure, en garantissent la jouissance entière et libre de toutes servitudes, notamment tout ce qui peut tomber sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

Article 13 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de

suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Aleph-Écriture au 40, boulevard de la République - 78000 Versailles.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

Article 14 : Confidentialité

Afin de permettre aux personnes inscrites de visionner les ateliers live sur la plateforme Teams proposés pendant la durée du concours, tous les ateliers vidéo seront enregistrés.

Ces vidéos ne sont diffusées qu'aux participants inscrits et aux membres de l'équipe administrative et seront supprimés dans le mois qui suit la fin du concours.

Article 15 – Acceptation des clauses du règlement

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.